

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
Rapport 2019 du service public d'assainissement	Monsieur le MAIRE	Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 du service public d'assainissement transmis par le délégataire, la société SUEZ / Lyonnaise des eaux
Rapport 2019 du service public d'eau potable	Monsieur le MAIRE	Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 du service public d'eau potable transmis par le délégataire, la société SUEZ/Lyonnaise des eaux
Rapport 2019 de la concession de distribution de gaz naturel	Monsieur le MAIRE	Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 de la concession de distribution de gaz naturel par la société Gaz réseau Distribution de France
Rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise	Monsieur le MAIRE	Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2019 du Syndicat Energie de l'Oise
Opposition du transfert de la compétence PLU à la CCPOH	Alexis CHAMEREAU Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 24 voix « pour » et 2 « abstentions » : DECIDE : de s'opposer au transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes des Pays de l'Oise et d'Halatte.
Aliénation de parcelles foncières rue de l'Égalité	Alexis CHAMEREAU Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 24 voix « pour » et 2 « abstentions » : Approuve la nouvelle estimation du prix de vente des parcelles susvisées, présentée par les services de France Domaine, au tarif de 515 000 € HT, Approuve la vente des dites parcelles à la société CDC Habitat au tarif fixé par les services de France Domaine, soit la somme de 515 000 € HT, Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'ensemble des actes et documents s'y rapportant, puis l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par Maître NOLLOT, notaire à Pont Sainte Maxence. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.
Aliénation de parcelles foncières, rue du Jeu d'Arc, au profit de SOGECO constructions	Alexis CHAMEREAU Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 24 voix « pour » et 2 « abstentions » : Approuve la vente des parcelles cadastrées BV n° 167/168/169/170 et 317, au prix de 297 000 € H.T., à la société SOGECO constructeurs dont le siège social est situé, 97 rue de Calais, 60112 TROISSEREX. Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'ensemble des actes et documents s'y rapportant, puis ensuite l'acte authentique à intervenir, qui sera dressé par maître NOLLOT, notaire à Pont Sainte Maxence.
		Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 24 voix « pour » et 2 « abstentions » : DECIDE de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, en application des articles L. 153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme, de fixer les modalités de la concertation qu'il y a lieu d'engager avec la population et notamment : de mettre à disposition du public en mairie tous documents relatifs à la révision du PLU et en particulier les éléments du diagnostic et les travaux préparatoires à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement C30, de tenir à la disposition du public en mairie un cahier destiné à recueillir ses observations ; de charger le Maire de l'organisation matérielle de ladite concertation ; d'organiser une exposition publique ; de publier dans le bulletin municipal toutes informations se rapportant à la révision du PLU et à son état d'avancement ; de constituer une Commission Municipale d'Urbanisme chargée de suivre les travaux de révision du PLU. Cette commission, présidée par M. Philippe KELLNER, Maire, qui sera composée de : M. Alexis CHAMEREAU, Maire Adjoint M. Alexis CHAMEREAU, Maire Adjoint M. Christophe ALVARES, Conseiller Municipal Délégué Mme Laurence DURA, Conseillère Municipale Mme Nadine FRANCON, Conseillère Municipale Déléguée de CONFIER à un bureau d'études privé, les études nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme, de DONNER autorisation au Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU, de SOLLICITER l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22.12.83 et le Conseil Départemental de l'Oise afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU.
RETROCESSION PAR L'OPAC DE l'Oise à la commune, d'équipements et d'espaces communaux A.H.F.E.C.O.	Alexis CHAMEREAU Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 24 voix « pour » et 2 « abstentions » : Autorise Monsieur le Maire à signer avec l'OPAC de l'Oise la convention pour la rétrocession des équipements et des espaces communs sise sur les parcelles cadastrées BX n° 83 et 84.
Décision Modificative N°01/2020 au budget communal	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions énoncées
Décision Modificative n° 01/2020 au budget du service public de l'assainissement	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions énoncées
Décision Modificative n° 01/2020 au budget du service eau potable	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions énoncées
Subvention 2020 à l'association « Cyclo-Club de Nogent-sur-Oise »	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Accorde au Cyclo-Club de Nogent-sur-Oise, une subvention de fonctionnement de 1 500 euros.
Remboursement des frais engagés par les élus	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions énoncées.
communes extérieures dans les écoles publiques de Verneuil-en-Halatte – Révision des frais d'écolage pour l'année scolaire	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Fixe la contribution financière pour l'année scolaire 2020/2021 pour l'accueil des enfants des communes extérieures à la somme de 1 437,77 € par élève des écoles maternelles et à 610,77 € pour un élève des écoles élémentaires. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier
Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2020	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Décide de conserver pour l'année 2020 le même montant de compensation que celui fixé pour l'année 2019 soit la somme de 2 808 €.
Durée d'amortissement pour les travaux de création voirie	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Fixe la durée d'amortissement des travaux de création de voirie à 30 Ans.
Extinction de créances irrécouvrables suite à décision de Justice	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Décide d'éteindre la créance figurant dans le corps de la présente délibération. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
Admission de créances en non-valeur sur budget Assainissement 2020	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions énoncées
Créance éteinte suite à décision de justice sur budget eau Potable 2020	Jean-Philippe LEBAILLIF Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions énoncées
Classe de découverte Année 2020/2021	Vanessa MIERMON Adjoint au Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Donne son accord concernant ce projet de classes de découverte ; Approuve le coût du séjour et la participation financière demandée aux familles, soit 48% du coût réel du séjour, sur la base du nombre de participants, Approuve la participation financière de la commune qui correspond à 52% du coût réel du séjour estimé ci-dessus par élève. Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces prévues à cet effet.
Présentation du Plan de Formation des agents de la commune	Monsieur le MAIRE	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Approuve le plan de formation, pour l'année 2021 Prévoit les crédits nécessaires au budget communal de l'exercice 2021 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Le Maire  
Philippe KELLNER



Verneuil-en-Halatte,